

du 1^{er} MARS au 30 JUIN 2017

Vous allez aimer faire des économies !



Prime
A LA CASSE
Chaudières
fioul

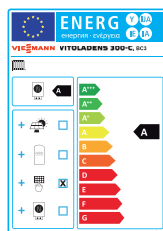
VIESSMANN
climat d'innovation

CHAUDIÈRE FIOUL à condensation
HPE (Haute Performance Energétique)
VITOLADENS 300-C

La **Vitoladens 300-C** intègre le meilleur de la technique Viessmann : échangeur de chaleur Inox-Radial pour une condensation optimale, brûleur à flamme bleue pour une combustion modulée en fonction des besoins énergétique. Compacte et performante, elle est idéale pour la rénovation de votre installation de chauffage.

LISTE DU MATÉRIEL ÉLIGIBLE

Vitoladens 300-C jusqu'à 28,9 kW, avec brûleur modulant ou deux allures, en version ventouse ou cheminée.



Certificats d'économies d'énergie
Opération
N° BAR-TH-106



Configuration Vitoladens 300-C avec préparateur d'eau chaude sanitaire inférieur Vitocell

NB = pour que le matériel soit éligible, un régulateur de classe IV minimum (intégré ou non) doit être installé.

jusqu'à 1100 € TTC*
de remboursés sur votre chaudière fioul à condensation HPE

+ 30% de CITE**
(Crédit d'Impôt Transition Energétique)

TVA à 5,5%**
35% d'économies d'énergie
(source ADEME)

QUEL EST LE MONTANT DE VOTRE PRIME ?

Pour connaître le montant de la prime auquel vous pouvez prétendre (Classique ou Bonus), connectez-vous sur www.aidee.fr

Maison individuelle de + de 2 ans		
Catégories selon revenu		Total prime perçue par le bénéficiaire
Prime Classique	jusqu'à 130 m ²	400 € TTC dont 200 € TTC du fabricant ⁽²⁾
	plus de 130 m ²	500 € TTC dont 250 € TTC du fabricant ⁽²⁾
Prime Bonus ⁽¹⁾		1100 € TTC dont 300 € TTC du fabricant ⁽²⁾

1- Prime Bonus sous condition de ressources du ménage occupant le logement
2- Liste des matériels éligibles sur www.aidee.fr

* Pour en savoir plus : www.aidee.fr
** Modalités sur impôts.gouv.fr

*** Extrait du règlement «prime à la casse chaudières fioul»**

Dans le cadre de la réglementation des Certificats d'Économies d'Énergie et du 1^{er} mars 2017 au 30 juin 2017, Aidee et les fabricants de chaudières participants s'associent pour offrir une aide financière de 400, 500 ou 1100 € TTC (selon la superficie du logement et le revenu du ménage).

Cette offre est réservée aux 5000 premiers ménages qui achètent et qui font installer, en remplacement de leur chaudière existante, par un professionnel qualifié RGE, dans une maison individuelle achevée depuis plus de 2 ans et située sur le territoire français, l'une des chaudières fioul à condensation HPE (Haute Performance Energétique) neuve équipée d'un régulateur de classe IV minimum (intégré ou non) présentée ci-dessus (ou sur le site www.aidee.fr).

Pour connaître le montant de l'aide auquel vous pouvez prétendre, la procédure à suivre et les conditions d'obtention, consultez le règlement complet de l'opération sur le site www.aidee.fr ou communiqué gratuitement sur demande écrite à : AIDEE «Opération Prime à la casse chaudières fioul», 114 avenue de Wagram – 75017 Paris / aidee@aidee.fr